

GESTION PATRIMONIALE DES PERSONNES EN SITUATION DE CURATELLE OU TUTELLE RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	<p>La certification s'adresse aux professionnels de l'assurance et de la gestion de patrimoine souhaitant accompagner les personnes sous protection juridique dans leur gestion de patrimoine.</p> <p>Cette certification permet une opérationnalité directe et renforce ainsi la place du collaborateur dans l'organisation lorsqu'il s'agit de traiter les activités spécifiques propres à la gestion de patrimoine en situation de curatelle ou tutelle.</p>	
	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	Etude de cas réel ou fictif sur l'élaboration d'un plan d'action de gestion patrimoniale d'une personne en situation de curatelle ou de tutelle avec soutenance orale.	
<p>C1. Réaliser un diagnostic situationnel de la personne en situation de tutelle ou de curatelle, en tenant compte du cadre réglementaire associé, en analysant sa situation personnelle et patrimoniale ainsi que les différents risques pouvant les dégrader tout en tenant compte des cadres juridique, économique et financier dans lesquels la personne s'inscrit afin d'apprécier le potentiel à valoriser et de définir le chemin critique à emprunter.</p>	<p>A partir d'un cas réel, dans lequel est présenté le contexte et la situation spécifique d'une personne en situation de tutelle ou de curatelle.</p> <p>Le candidat analyse les documents transmis, la description du contexte de la personne protégée et de ses besoins spécifiques, les informations relatives à ses actifs patrimoniaux et financiers et à ses dettes ainsi que ses contrats en cours.</p> <p>En faisant référence aux textes réglementaires, le candidat fait une analyse circonstanciée de la</p>	<p>Cr1.1. L'analyse de la situation est pertinente et complète, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les biens d'usage et professionnels, • L'immobilier de rapport, • Les placements financiers, • Les emprunts professionnels et privés, • Les droits et obligations, <p>Cr1.2. Les informations retenues et celles à compléter sont utiles pour une appréciation objective des besoins.</p>

Gestion patrimoniale des personnes en situation de curatelle ou tutelle

ESA

Référentiel de compétences et d'évaluation

VF – 20/04/2021

	<p>situation et liste les questions additionnelles et informations supplémentaires dont il aura besoin pour apprécier utilement les besoins et définir ainsi les objectifs et risques associés.</p>	<p>Cr1.3. Le candidat tient compte de la réglementation dans son approche diagnostic.</p> <p>Cr1.4. Les cadres juridique, économique et financier de la personne sont correctement identifiés et analysés.</p> <p>Cr1.5. Le candidat montre sa capacité à rapprocher les informations obtenues aux premières pistes de préconisations et posent les questions complémentaires adéquates.</p> <p>Cr1.6. Les risques sont correctement identifiés.</p>
<p>C2. Elaborer le plan d'action de la gestion patrimoniale de la personne en situation de curatelle ou de tutelle en élaborant différentes préconisations argumentées et basées sur l'analyse de la situation patrimoniale réalisée, en choisissant les solutions de gestion les plus adaptées au contexte spécifique de la personne selon des critères économiques, patrimoniaux et financiers, et en mobilisant les montants financiers nécessaires à la réalisation des placements par l'utilisation de techniques de décaissements afin de proposer à la personne un plan d'action optimal et sur mesure.</p>	<p>Le candidat propose un plan d'action en tenant compte au départ de plusieurs recommandations puis à partir de critères définis, il choisira la solution qui lui semblera la plus appropriée.</p> <p>Afin d'illustrer son choix, le candidat réalise un mapping de positionnement présentant les différents produits de placements et fait ainsi ressortir ceux pour lesquels il bâtit son plan d'action.</p> <p>Afin de compléter sa solution, il propose également sa stratégie de décaissement.</p>	<p>Cr2.1. Le mapping de positionnement présente des critères de choix pertinents.</p> <p>Cr2.2. La présentation des différents produits de placements est claire et leur placement dans le mapping est justifié.</p> <p>Cr2.3. Les caractéristiques des produits de placement sont connues.</p> <p>Cr2.4. Les techniques de décaissement sont correctement utilisées.</p> <p>Cr2.5. Le choix de la solution est argumenté et pertinent par rapport aux objectifs fixés.</p>

<p>C3. Transmettre les résultats et les préconisations élaborées à la personne en situation de tutelle ou de curatelle en adoptant une communication empreinte de pédagogie et appuyée par des techniques d'argumentation et de négociation tout en prévoyant les réponses les plus adéquates aux risques pouvant survenir afin d'assurer la validation finale du plan d'action auprès des instances décisionnaires.</p>	<p>Le candidat argumente à l'oral face au jury d'évaluation sur ses choix et défend son point de vue face aux objections de l'évaluateur.</p>	<p>Cr3.1. Les risques sont identifiés et les actions à mener en cas de survenance sont maîtrisées.</p> <p>Cr3.2. Les techniques d'argumentation et de négociations sont correctement utilisées.</p>
<p>C4. Assurer la mise en œuvre technique du plan d'action de gestion patrimoniale de la personne en situation de curatelle ou de tutelle en définissant une boîte à outils de tâches à mobiliser et à combiner entre elles, en nettoyant les comptes préalablement à toutes nouvelles tâches réalisées et en mettant en œuvre les tâches techniques constitutives du plan afin d'atteindre les objectifs définis.</p>	<p>Le candidat explique sa méthodologie de mise en pratique de son plan d'action en le plaçant dans une planification globale et par étape.</p> <p>Il argumente sur les différentes tâches à mener ainsi que sur la vigilance qu'il apporte à son activité de contrôle et à la gestion des écarts constatés entre le prévu et le réalisé.</p> <p>Il présente les facteurs clés de succès de sa mise en pratique ainsi que les facteurs de risques.</p>	<p>Cr4.1. La méthodologie de mise en pratique est cohérente par rapport aux objectifs fixés.</p> <p>Cr4.2. Le descriptif des tâches à réaliser est complet et présenté avec clarté.</p> <p>Cr4.3. Les techniques associées aux tâches à réaliser sont acquises.</p>
<p>C5. Assurer la mise en œuvre organisationnel du plan d'action en définissant une planification des tâches à réaliser tout en tenant compte des éventuels écarts pouvant survenir et en veillant à ne pas dépasser les dates limites fixées, pour garantir la réalisation du plan dans des conditions optimales de réussite.</p>	<p>Il commente le sens à donner au facteur humain dans cette mise en pratique du plan d'action.</p>	<p>Cr5.1. La planification des étapes du plan permet de ne pas dépasser la date butoir donné au plan dans sa réalisation totale.</p> <p>Cr5.2. Les écarts pouvant intervenir dans la réalisation des tâches sont anticipés et traités.</p>

<p>C6. Accompagner la personne en situation de tutelle ou de curatelle dans la mise en œuvre du plan d'action en s'appuyant sur une communication empreinte d'empathie, de pédagogie et d'écoute active, en assurant des échanges constructifs et harmonieux entre les différents acteurs intervenant dans la gestion du patrimoine de la personne et celle-ci tout en anticipant les risques de conflits et de situations difficiles afin d'assurer le bon déroulement du plan d'action.</p>		<p>Cr6. L'attitude comportementale à adopter est correctement identifiée par rapport au profil et aux besoins de la personne en situation de tutelle ou curatelle.</p>
<p>C7. Assister la personne en situation de tutelle ou de curatelle en rédigeant dans le respect des consignes et des attentes administratives les documents types par l'utilisation d'une communication écrite pertinente et argumentée tout en assurant le contrôle de l'utilisation complète des documents à traiter et à fournir afin de garantir l'acceptation des documents transmis et garantir l'atteinte des objectifs.</p>	<p>Le candidat met en œuvre les documents nécessaires à l'application du plan d'action.</p> <p>Il aura à choisir les documents utiles parmi ceux proposés et à les remplir tout en apportant une rédaction permettant l'acceptation du plan d'action par les autorités décisionnaires.</p>	<p>Cr7.1. Le candidat choisit avec pertinence les documents nécessaires à l'application du plan d'action proposé.</p> <p>Cr7.2. Le candidat distingue correctement les documents spécifiques à la situation de tutelle et ceux de curatelle.</p> <p>Cr7.3. Les documents rédigés par le candidat montrent une qualité rédactionnelle dans leurs formes.</p> <p>Cr7.4. Le contenu rédactionnel des documents est pertinent et pédagogique.</p> <p>Cr7.5. La complétude des documents utilisés pour réussir le plan d'action est cohérente.</p>

